

EPIC Office de Tourisme de Trouville sur Mer

**Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction
22 février 2024 à 14h30**

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
Mme ISABELLE DRONG, représentant la commune
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
Mme CATHERINE VATIER, représentant la commune
Mme MARTINE GUILLON, représentant la commune
M JACQUES TAQUE, représentant la commune
Mme ELEONORE DE LA GRANDIERE , représentant la commune
M STEPHANE BRASSY, représentant les commerçants
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
M LAURENT MENDOZA, représentant les commerçants
M JEAN-CLAUDE NANTIER VERDIER, représentant l'Ass Office de tourisme
Mme CORINNE DUPONT, représentant Les Cures Marines
Mme MARIE-LINE CHRETIEN GROULT, représentant le Casino Barrière de Trouville sur mer

Assistaient à la réunion :

M Hervé LAQUAY, Conseiller aux décideurs
Mme Salma AMER, Directrice
M. Lionel BOTTIN (suppléant de Mme Outin)

Excusés : M. REVERT, Mme BABILOTTE, M. AGUILLÉ, Mme FRESNAIS, Mme BOUVIER.

**1 - Adoption du procès verbal de la réunion du 12 décembre 2023
Délibération n°01/2024**

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction qui s'est déroulée le 12 décembre 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente


Sylvie de Gaetano

EPIC-Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer

COMITE DE DIRECTION

Mardi 12 décembre 2023 à 14h

PROCÈS-VERBAL

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
M. DAVID REVERT, représentant la commune
Mme REBECCA BABILOTTE, représentant la commune
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
Mme CATHERINE VATIER, représentant la commune
M. JACQUES TAQUE, représentant la commune
Mme MARTINE GUILLON, représentant la commune
M. STEPHANE BRASSY, représentant les commerçants
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
M. YANIC RUBICHON, représentant la CCI Pays d'Auge
M. STEPHANE GARCIA, représentant le Casino Barrière de Trouville sur mer

Assistaient à la réunion :

M. Lionel BOTTIN (suppléant de Mme Outin)
Mme Salma AMER - Directrice

Excusés : M. Deval, Mme Fresnais, M. Nantier-Verdier, M. Robert, M. Mendoza, Mme Bouvier, Mme Dupont.

1 - Adoption du procès verbal de la réunion du 15 novembre 2023

Délibération n°45/2023

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction qui s'est déroulée le 15 novembre 2023.

2- Décision modificative N°1

Délibération n°46/2023

En 2016, la branche tourisme a décidé de changer la caisse de retraite. Cette modification n'a pas été prise en compte par le cabinet comptable de

l'époque. L'Office de Tourisme a donc versé les cotisations de 2017 à 2020, à l'Ircantec au lieu de Malakoff Humanis. L'Ircantec a restitué les versements perçus à tort. Depuis 2022 nous essayons de régulariser le dossier auprès de Malakoff Humanis qui pour des questions de logistique n'a pas pris en compte notre demande. L'intervention d'un cabinet d'avocat a pu accélérer cette prise en compte. Toutefois l'imputation des provisions prévues en dépense n'est pas correcte et nécessite une décision modificative.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve la décision modificative n°1/ 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES - BUDGET 2023		
CHAPITRE/ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	(41 000 €)
TOTAL		(41 000 €)
FONCTIONNEMENT - DEPENSES - BUDGET 2023		
CHAPITRE/ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
678	DEPENSE EXCEPTIONNELLE	41 000 €
TOTAL		41 000 €

3 - Budget 2024

Délibération n°47/2023

Aux termes de l'article 7 des statuts, figurent au budget de l'EPIC :

A - Les recettes : report de l'excédent antérieur, taxe de séjour, autres contributions/subventions, partenariats, vente d'espaces publicitaires, vente de produits boutique, recettes générées par les animations, inscriptions aux ateliers enfants et aux visites guidées, vente de packs groupes, billetterie.

B - Les dépenses : frais liés à l'activité générale, coûts de fonctionnement, valorisation du personnel et locaux mis à disposition de l'Office de Tourisme, frais de promotion et de communication, boutique, animations, édition, frais de commercialisation.

Figurent au budget de l'EPIC :

A - Les recettes, telles qu'elles sont définies ci-dessus

B - En dépenses, telles qu'elles sont définies ci-dessus

- La section d'exploitation du budget 2024 s'élève à 1 128 248,00 € en recettes et en dépenses (1 669 059,26 € en 2023)

- La section d'investissement du budget 2024 s'élève à 17 750,00 € en recettes et en dépenses (contre 49 464,20 € en 2023)

Il est précisé que cette année, le budget est repris sans le résultat suite à son vote en décembre 2023 au lieu d'avril 2024. De ce fait, le comparatif des budgets 2023/2024 est faussé, (il ne s'agit pas de restriction budgétaire massive). Ce budget 2024 est fait pour permettre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses en attendant le Compte administratif 2023.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve le projet de budget 2024, par chapitres, sur la base du document joint en annexe.

4 - Personnel : création de poste à la suite du départ du personnel du musée Délibération n°48/2023

À travers une convention la Galerie du Musée et l'Office de Tourisme ont, en 2017, mutualisé l'espace boutique et le personnel.

A compter du 1^{er} janvier l'Office de Tourisme reprendra l'exploitation de l'espace -> les conditions et le projet global seront étudiés prochainement.

Le Comité de Direction prend acte de cette nouvelle organisation et valide le recrutement d'un(e) conseiller(e) en séjour en contrat à durée indéterminé pour palier le départ du personnel de la Ville.

Salma Amer informe le comité que l'équipe se mobilise déjà pour réfléchir à la future utilisation de cet nouvel espace. Un appel à idées est lancé également auprès des élus du comité de direction. Madame de Gaetano propose que le prochain comité de direction se tienne dans les locaux de l'office de tourisme.

5 – Composition du comité de direction Délibération n°49/2023

Le comité de direction de l'Office de Tourisme est composé de membres issus du Conseil Municipal et de membres issus de professions ou activités intéressées par le tourisme. En application de l'article R133-3 du Code de Tourisme, sa composition et les modalités de désignation sont fixées par délibération du Conseil Municipal.

Ces représentants ont été désignés par délibérations lors des conseils municipaux des 24 juillet et 30 septembre 2020.

Considérant les démissions de Mme Aline Esnault et de M. Philippe Abraham du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer ;

Le conseil municipal du 29/11/2023 a procédé aux nominations suivantes :

- M. Hervé HUCHET - Conseiller municipal en qualité de représentant suppléant au sein du Comité de direction de l'E.P.I.C Office de Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer, en remplacement d'Aline ESNAULT.

- Mme Eléonore de la Grandière - Conseillère municipale en qualité de représentante suppléant au sein du Comité de direction de l'E.P.I.C Office de Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer, en remplacement de Philippe ABRAHAM.

Le Comité de Direction prend acte des nouvelles nominations des représentants du Conseil Municipal :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Sylvie de GAETANO	Delphine PANDO
2. David REVERT	Isabelle DRONG
3. Didier QUENOUILLE	Julie MULAC
4. Rébecca BABILOTTE	Maxime AGUILLE
5. Jeannine OUTIN	Lionel BOTTIN
6. Catherine VATIER	Dominique VIGNESOULT
7. Jean-Pierre DEVAL	Jacques TAQUE
8. Martine GUILLON	M. Hervé HUCHET
9. Stéphanie FRESNAIS	Mme Eléonore de la Grandière

6- Compte-rendu des contrats et conventions

Délibération n°50/2023

Suivant l'article 6 des statuts de l'EPIC, le Directeur Général peut signer, par délégation du Président et en exécution des décisions du Comité de Direction, tous actes, contrats, traités et marchés. Toutes les conventions de partenariat et contrats donnent lieu à un compte rendu devant le Comité de Direction.

Le Comité de Direction prend acte des conventions et contrats joints en annexe.

7- Régie : tableau de tarifs 2023 et tableau de tarifs 2024 **Délibération n°51/2023**

En tant qu'EPIC, l'Office de Tourisme de Trouville-sur-mer a vocation à développer ses ressources propres, au travers de différentes activités de nature commerciale.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve les tarifs figurant sur le document en annexe. Le tableau regroupe l'ensemble de produits de la boutique, billetterie en ligne, dépôts- ventes compris. Les tarifs 2023 seront applicables immédiatement et le tableau 2024 sera applicable au 1^{er} janvier 2024.

8 - Régie de recettes et de dépenses – moyens de paiement acceptés **Délibération n°52/2023**

Madame la Présidente dispose de la délégation pour créer, modifier ou supprimer les régies. Actuellement la régie de recette prévoit 4 modes de règlement : espèces, CB, paiement en ligne et chèque, mais ces derniers se trouvent régulièrement sans provision.

Le Comité de Direction prend acte des modifications suivantes :

Suppression de règlement par chèque.

Les modes de règlement suivants sont acceptés :

1. Espèces
2. Règlement en ligne
3. Carte Bancaire

9 - Régie d'avance : montant de la régie **Délibération n°53/2023**

Le montant de la régie d'avance a été revu à la baisse en 2015

Actuellement le montant de la régie est réparti comme suit :
4 000, 00 € (quatre mille euros) dont 500, 00 € (cinq cents euros) en espèces.

Depuis deux ans les dépenses se trouvent trop rapprochées par moment (pour les salons par exemple) ne permettant pas une reconstitution rapide, le compte se trouve ainsi quasiment à zéro euro plusieurs fois par an.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve de modifier l'article n°5 et de porter la régie d'avance à **4 500, 00 € (quatre mille cinq cents euros) dont 500, 00 €** (cinq cents euros) en espèces.

10 – Sujets divers

- La nouvelle charte graphique est présentée aux membres du comité de direction. Elle se veut moderne, légère et ouverte, délestée de tout ce qui est superflu.

- Carte de vœux 2024, n'emportant pas l'unanimité, une nouvelle proposition sera faite à Madame de Gaetano.

Fin de séance à 15h30
Signatures :

The page contains several handwritten signatures in blue ink. The signatures are scattered across the lower half of the page. Some are highly stylized and illegible, while others are more legible. One signature in the middle is clearly 'Louten'. Another signature on the right side is 'Bella'. There are also several other signatures that are difficult to decipher due to their cursive and stylized nature.